



BULLETIN D'INFORMATION DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES

• C • A • L • A • C • S •

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

## Automne 94

### Sommaire

- Le Regroupement des CALACS récipiendaire du Prix «Alliées» .2
- À la découverte des CALACS .2
- Formation à la maison d'hébergement Ashpukun Mitshuap, Shefferville .3
- Des nouvelles du Sri Lanka .4
- Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel .5
- Développement québécois pour la sécurité des femmes en milieu urbain .7
- Il y a cinq ans... .7
- Enquête de Statistiques Canada .8
- Nouvelles parutions .9
- Meurtres sexuels: Qui est coupable?10

Voici notre dernière-née... «La Voie-x des CALACS». Une toute nouvelle publication bi-annuelle, que le Regroupement québécois des CALACS (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) veut faire partager à ses nombreux partenaires, à tous ceux et celles qui depuis plusieurs années travaillent activement à améliorer les conditions de vie des femmes.

La «Voie-x des CALACS» se veut un instrument d'information sur les grandes réalisations et sur les différents projets qui

sont élaborés par le Regroupement des CALACS et par ses centres membres.

La «Voie-x des CALACS» se veut un moyen de susciter des réflexions quant aux grandes orientations sociales et politiques en matière d'agression sexuelle.

La «Voie-x des CALACS» se veut surtout un mode d'échange privilégié entre les CALACS membres du Regroupement et ses différents partenaires.

Nous espérons que ce bulletin d'information soit une source d'inspiration pour alimenter vos discussions et vos réflexions et qu'il soit un messenger supplémentaire pour soutenir votre mobilisation dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Ainsi, pour que la «Voie-x des CALACS» poursuive sa route et dégage des perspectives de changements; pour que la «Voie-x des CALACS» se fasse entendre par la population et les autorités concernées nous avons besoin de votre collaboration, de votre engagement et de votre complicité.

Pour que cesse toutes les formes d'agressions sexuelles, nous avons besoin de vos commentaires, de vos questionnements, de vos réflexions. Nous avons besoin de votre Voie-x...

Bonne lecture et surtout n'hésitez pas à nous communiquer vos découvertes...

## Le Regroupement québécois des CALACS récipiendaire du Prix «Alliées»

Le 18 novembre dernier, le Programme Promotion de la Femme du ministère du Développement des ressources humaines soulignait les efforts consacrés à la promotion de l'égalité des femmes par notre Regroupement. On a ainsi rendu hommage à l'audace et au caractère novateur de la campagne «Je suis votre femme, votre compagne, votre soeur, votre fille... Je suis victime d'agression sexuelle» initiée par le Regroupement en 1993.

Mais ce n'est pas tout, nos collègues du Point d'appui (CALACS de Rouyn-Noranda) recevait cette même distinction pour la diffusion de messages publicitaires télévisés dans leur région qui s'adressaient spécifiquement aux adolescents et adolescentes. Ces messages ont capté l'attention de la population au sujet de la violence entre les jeunes.

Ces prix «Alliées» ont été décernés par le Programme Promotion de la femme à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire. À notre tour, nous profitons de ce moment pour souhaiter une longue vie au Programme.

## À la découverte des CALACS...

par Jacynthe Lambert

Voici une chronique qui veut vous faire découvrir l'univers quotidien des CALACS. Une chronique sans prétention mais... ô

combien stimulante quand on se demande si nos efforts sont utiles ou futiles...

Tout simplement, au fil des parutions de la «Voie-x des CALACS», je ferai une «petite incursion» dans les rapports d'activités des centres et recueillerai une idée «ici et là».

**Saviez-vous que le CALACS de St-Georges-de-Beauce** participe à une table d'Action Préventive Jeunesse. Sur cette table on y retrouve plusieurs personnes intéressées à la prévention chez les jeunes (policiers communautaires, éducateurs de rue, travailleurs sociaux...).

Jusqu'à tout récemment, les activités étaient surtout centrées sur les problèmes liés à l'usage des drogues et à la toxicomanie. La participation assidue et l'implication du CALACS a certainement contribué à l'émergence d'idées créatrices concernant la prévention des agressions sexuelles.

Et c'est ainsi qu'a été suggéré l'idée de créer un logiciel spécifiquement destiné aux jeunes des écoles secondaires et conçu pour prévenir les agressions à caractère sexuel.

**Saviez-vous que le CALACS de Trois-Rivières** a offert des rencontres d'information et de sensibilisation sur la problématique des agressions sexuelles auprès des policiers (quelques policières...) patrouilleurs des municipalités de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest.

Le CALACS a effectué cinq rencontres d'une heure auprès de groupe de 10 à 12 policiers. Plusieurs policiers patrouilleurs ont eu l'occasion d'y participer puisque les rencontres avaient lieu à l'intérieur de leurs heures de travail.

Ces rencontres ont permis d'informer les policiers sur les besoins des femmes victimes d'une agression sexuelle, sur les conséquences d'une agression et sur les services offerts par le CALACS. Ces policiers ont eu l'occasion d'identifier leurs préjugés et d'être en contact avec la réalité de cette problématique. Finalement, ces rencontres ont favorisé l'émergence de liens et de collaboration éventuelle.

Les travailleuses du CALACS ont été agréablement surprises des résultats. Les résistances de part et d'autres se sont passablement réduites. Elles souhaitent maintenant offrir ces rencontres aux policiers enquêteurs et investir le corps policier municipal du Cap-de-la-Madeleine.

**Saviez-vous qu'il y a des CALACS** qui offrent à leurs membres, à leurs militantes et à leurs collaboratrices un journal d'information sur les réalités et les réalisations de leur CALACS.

Par exemple, la **Maison Isa** de Chicoutimi présente dans son journal de novembre 1994 différents articles sur l'existence et le vécu des femmes lesbiennes, sur le projet «sécurité en milieu urbain», sur la journée d'action contre la violence faite aux femmes, sur l'animation de groupes de support, sur la formation et les lieux d'implication des militantes... De plus, de petites nouvelles sur les travailleuses et sur les activités quotidiennes de la Maison Isa agrémentent la lecture de ce bulletin. Ce journal a d'ailleurs été élaboré et écrit par une femme qui a eu recours aux services du Centre d'aide. C'est sa manière à elle de dire merci à la Maison Isa.

**Au CALACS de Rimouski**, le journal interne «Bloc-Notes» est rédigé quatre fois par année par les travailleuses. Son objectif est d'abord

d'informer les membres et les militantes sur les différentes réalisations du Centre d'aide et de les sensibiliser à la problématique des agressions à caractère sexuel. Malgré le caractère rationnel de certains articles, plusieurs chroniques sont à saveur humoristique. La réalisation et l'écriture de ce journal demeure un moment privilégié pour les travailleuses où le plaisir côtoie le sérieux.

Les résultats sont positifs. Le journal permet de garder un lien privilégié avec les membres et les militantes et favorise l'implication de celles-ci... Un espace est d'ailleurs réservé aux femmes pour témoigner de leur engagement, de leur vécu ou tout simplement pour diffuser leurs commentaires et leurs idées.

### **Formation à la Maison d'hébergement Ashpukun Mitshuap, Schefferville**

par Monique Paquet

Au mois d'août dernier, le Centre d'aide Assaut Sexuel Secours de Val d'Or a reçu une demande de formation pour les intervenantes d'une maison d'hébergement située à Schefferville.

Nous avons accepté cette demande, France-Claude Goyette, travailleuse, et moi Monique Paquet, militante à Assaut et intervenante auprès des enfants autochtones du Grand Lac Victoria.

La formation a duré trois jours soit les 4, 5 et 6 octobre 1994. Huit femmes montagnaises ont participé à cette rencontre.

Le premier matin, elles ont exprimé leurs attentes: Quels sont les outils d'intervention? Comment organiser et animer des groupes de femmes et d'enfants? Comment prendre une distance et pouvoir aider sans se blesser?

La deuxième journée, nous avons entre autres parlé du système judiciaire et échangé sur une difficulté particulière: à Schefferville, la cour est itinérante. Elle vient quatre fois par année et toute la ville s'y rend pour assister aux audiences.

Les points les plus importants de nos discussions ont été: le besoin de mettre sur pied un comité de relation d'aide regroupant les femmes de la Maison et les autres intervenantes. Les femmes de Schefferville n'ont pas de temps et de lieu défini pour échanger sur leur intervention. Elles en ont réalisé l'importance et ont décidé de le créer.

Elles ont réalisé qu'elles pouvaient ne pas être des «wonder woman» et qu'il était important d'être à l'écoute de leurs besoins quand elles aident les autres.

Elles ont aussi souligné le manque de concertation entre les différents services de santé et l'importance d'agir au niveau politique. Les patrons sont des «blancs» et elles se questionnent sur la place qui leur est réservée dans la gestion et la prise de décision.

Elles veulent un changement global. Les femmes et les hommes ont besoin d'aide. La communauté est petite et reliée par la parenté et l'amitié. Il leur faut aider les hommes et les femmes pour éviter l'éclatement du groupe. Nous avons échangé sur les difficultés que cela comportent et les possibilités de créer des réseaux d'aide parallèles et concertés.

Cette rencontre a été pour France-Claude et moi un lieu privilégié d'échanges d'une grande richesse. Les femmes nous ont reçu à bras ouverts et des liens d'amitiés se sont créés dès le premier jour. Nous n'avons pas le goût de repartir. C'est difficile de vivre des moments si intenses et de devoir quitter si rapidement.

## Des nouvelles du Sri Lanka



### Sri Lanka

Lise Lessard du CALAS de l'Outaouais est partie au Sri Lanka afin de faire de la collaboration, concertation et sensibilisation avec un groupe de femmes, le groupe WIN. L'an prochain, ce sera le tour du CALAS de Hull de recevoir une femme du Sri Lanka. Ce projet d'échange s'est réalisé grâce à l'apport de «Match International». Malgré le choc qu'elle a eu en travaillant, Lise apprécie le défi que cet échange représente pour elle. Elle revient au début novembre et nous fera part de ses découvertes. À suivre...

Voici quelques extraits de la carte postale qu'elle nous a fait parvenir: *«Il y aurait beaucoup de travail pour un CALAS ici. Mais, je suis au coeur d'une société patriarcale à l'état pur. Les femmes n'ont pas de place sinon au bas de l'échelle, c'est tout un choc! [...] Je suis heureuse de constater que nous faisons partie d'un mouvement féministe planétaire. Ça donne de l'espoir.»*

## Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel

Le Regroupement est de plus en plus convaincu qu'au Québec il nous faut trouver un souffle nouveau et susciter une mobilisation concertée en vue de faire des pas significatifs dans le dossier des agressions sexuelles. Nous en avons convaincu le Ministre de la Santé et des Services sociaux.

En décembre '93, un Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel était mis sur pied. La présidence en a été confiée à Madame Diane Lemieux. Il regroupe des représentants et des représentantes qui ont été désigné-e-s par les Ministres responsables (Condition féminine, Éducation, Justice, Santé et Services sociaux ainsi que Sécurité publique). À ces personnes, s'ajoutent d'autres qui ont une expérience «terrain» inestimable provenant du réseau para-public et communautaire (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, corps policier, régie régionale de la santé et des services sociaux, programme de traitement des agresseurs, protection de la jeunesse, fédération des CLSC).

En quelques mots, le mandat consiste à mieux documenter la problématique des agressions sexuelles sous l'angle des victimes et des agresseurs et de formuler des orientations et des objectifs mesurables visant à réduire l'incidence et les conséquences de cette problématique.

Les membres du Groupe ont interprété leur mandat comme un moment d'action. L'expertise inestimable des personnes impliquées dans ce processus lui a permis de

contribuer à des débats actuels, de fournir des avis et d'intervenir dans des dossiers en cours. Le Groupe de travail est intervenu dans la révision du programme de *Techniques policières* auprès du Ministre et est également intervenu auprès des ministères fédéraux qui pilotent le projet d'un «*registre national de délinquants sexuels*» en proposant des moyens alternatifs et plus souples qui répondent mieux à la volonté de protection des enfants.

Nul doute que les agressions à caractère sexuel et le contexte familial sont deux réalités qui convergent. Le Groupe s'est inscrit dans les travaux qui mèneront au **troisième plan d'action de la politique familiale** en identifiant une mesure visant la nécessaire coordination et concertation des efforts de tous et toutes au sujet des agressions sexuelles.

Trois questions qui bonifieront les connaissances actuelles sur les agressions sexuelles seront approfondies par l'entremise de notre Groupe de travail. Ces projets de recherche vont étoffer un **portrait de la clientèle (victimes et agresseurs) qui fait appel aux services** des différents types de ressources ainsi que des services qui leur sont offerts. Cette première démarche jettera les bases d'un processus révélateur à moyen et à long terme. Par ailleurs, le Groupe de travail aura à sa disposition deux revues de littérature, l'une portant sur **les éléments de réussite des interventions préventives** et l'autre sur **les facteurs expliquant le faible taux de dévoilement et de dénonciation des agressions sexuelles**.

### Des consultations dans trois régions

Le Groupe a rencontré les intervenants les plus concernés dans trois régions

administratives différentes. Il s'agissait de la région de Montréal, de l'Estrie et de la Côte-Nord. Ceci afin d'élaborer le bilan de l'ensemble des ressources disponibles, des approches, des interventions et des mécanismes de concertation déjà en place pour les différents secteurs. Ces rencontres ont eu lieu au cours des mois de mai et juin. Les propos qui y ont été tenus démontrent que le Groupe de travail, par ses orientations, sa vision, sa compréhension des problèmes, des enjeux, des défis vise juste. Ces rencontres furent en quelque sorte des laboratoires qui nous ont permis de valider notre démarche ainsi que le sens que devait prendre nos travaux.

Dans cette série de rencontres avec des acteurs clés, le Groupe a réuni des intervenant-e-s dans les **programmes de traitement pour agresseurs sexuels** avec qui il a été question des tendances actuelles qui guident les interventions auprès des agresseurs sexuels, de la qualité et de la quantité des programmes existants, des questions plus épineuses comme la prévention de la récidive, la notion d'expertise, de la collaboration entre les différents intervenants. Des policiers représentant la réalité diversifiée des services de police au Québec ont aussi échangé avec le Groupe de travail sur des questions comme celles de la formation continue, des protocoles et de la concertation avec les autres intervenants, des mécanismes d'accueil des victimes, des modalités facilitant l'enquête. Le Groupe a aussi partagé ses préoccupations avec des intervenant-e-s du **réseau communautaire**.

Dans les prochaines semaines, le Groupe de travail réunira des intervenants qui côtoient la réalité des communautés culturelles, des communautés autochtones et des personnes handicapées. Par ailleurs, le Groupe sera aussi

en contact avec un groupe de juges qui devrait nous éclairer sur l'intervention judiciaire. Il en sera de même avec des intervenants du secteur de la probation et de la détention.

Au cours des prochains mois, le G.T.A.C.S. va poursuivre ses réflexions autour des problèmes clés qui guettent les agressions sexuelles. Ainsi, nous chercherons les avenues les plus prometteuses en ce qui concerne le suivi socio-judiciaire sous l'angle des victimes ainsi que du point de vue des agresseurs, la prévention -particulièrement la prévention dite primaire-, les services psycho-sociaux.

L'ensemble des politiques gouvernementales et des mesures en matière d'agressions à caractère sexuel doivent être le fruit d'une réflexion sérieuse tenant compte de tous les aspects de la problématique, et proposant des actions à court, moyen et long terme. Pour cela, elles doivent:

- s'adresser aux trois niveaux de **prévention**;
- se recentrer sur le **respect de l'intégrité physique et psychologique** des personnes;
- viser l'**équité** entre la sanction, la réparation et la réhabilitation, l'équité entre les services sur les plans financiers et des ressources humaines;
- tendre vers une plus grande **globalité**; dépasser une vision parcellaire et morcelée.

Le système de prise en charge en matière d'agressions sexuelles (tant social, éducatif, médical que judiciaire) doit quant à lui rechercher:

- la **continuité** et la **complémentarité** où chaque partie du système remplit son

rôle spécifique et s'articule avec les autres «acteurs»;

- l'imputabilité et la responsabilité où chacun se sent responsable et redevable de la partie qu'il occupe dans le système;
- la cohérence en favorisant l'équilibre entre l'uniformité et la souplesse des interventions;
- l'efficacité et l'efficience en étant capable d'apprécier si les choix qui sont fait sont les bons;
- la rigueur qui s'oppose aux modes et aux courants de pensée ponctuels.

Au Québec, nous devons changer radicalement nos façons de faire pour avoir un impact significatif dans le dossier des agressions sexuelles. Il nous faut être capable de faire la part entre l'anecdote et le processus dans son ensemble. Il importe de savoir d'où on part, où on est, où on s'en va!

### Développement québécois pour la sécurité des femmes en milieu urbain

Le Regroupement québécois des CALACS et L'R des centres de femmes du Québec ont uni leurs efforts pour lutter contre la violence faite aux femmes en mettant de l'avant le projet de développement québécois de la sécurité des femmes, *Aux Portes des Cités sûres*. Cette initiative fait suite à la première conférence sur la question de la sécurité des femmes en milieu urbain, *J'accuse la peur*, organisée par des groupes de femmes, des représentants de la Ville de Montréal et du Secrétariat d'État en 1992. À l'automne '93, la plupart des activités se sont déroulées impliquant dix-huit groupes de femmes et douze municipalités

conjointement engagés dans *Aux portes des cités sûres*. Plusieurs CALACS ont exercé un leadership important auprès des autorités municipales à ce sujet. Actuellement, plusieurs des localités impliquées sont dans un processus d'évaluation, de suivi et de consolidation de leur projet. Le Regroupement québécois des CALACS, impliqué dans cette démarche unique, continue d'insister auprès des autorités concernées pour qu'elles intègrent la réalité spécifique des femmes dans le développement de programmes de prévention du crime ou de sécurité communautaire. Parler de sécurité des femmes représente pour nous un angle mobilisateur qui engage concrètement les personnes dans la cause de la violence faite aux femmes.

### Il y a cinq ans...

par Diane Lemieux

Il y a cinq ans, le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes ont perdu la vie à l'École Polytechnique de Montréal sous les balles d'un meurtrier qui en voulait aux femmes, aux féministes. Cet événement restera toujours inscrit dans notre histoire.

Le Conseil du Statut de la femme, auquel le Regroupement québécois des CALACS s'est associé, a initié un projet afin de commémorer le cinquième anniversaire de l'attentat du 6 décembre 1989 par une action qui rappellera que la violence faite aux femmes demeure une réalité et qu'il revient à toute la société de l'enrayer. Cette action est entreprise avec des partenaires provenant de différents milieux et rejoindra le grand public.

En fait, le projet consiste à diffuser une déclaration sur la violence faite aux femmes, signée par plusieurs partenaires, qui fera l'objet d'une page de publicité dans les grands quotidiens du Québec. Cette déclaration, en quelques mots, rappellera bien sûr la douleur des familles dévastées ainsi que la tristesse et la colère qui nous ont envahis, tous et toutes autant que nous sommes. Elle évoquera aussi le fait que si nous commençons à dénoncer la violence nous sommes encore loin de la maîtriser ni de l'enrayer. Elle fera appel aux efforts que tous et toutes nous devons faire devant les petits et les grands gestes de violence.

L'impact de cette déclaration publique risque d'être mobilisateur, révélateur et peut-être porteur de changements. À lire et à surveiller!

### Enquête de Statistique Canada

✓ Elle est la première du genre à être réalisée dans le monde.

✓ Elle fait preuve d'une grande rigueur méthodologique. En effet, Statistique Canada a mené des interviews téléphoniques détaillées auprès d'environ 12 300 femmes âgées de 18 ans et plus (ce qui, dans le milieu de la recherche, est considéré comme un échantillon très élevé). Il s'agissait d'un échantillon choisi au hasard statistiquement représentatif de l'ensemble des Canadiennes permettant ainsi que les résultats soient généralisés à l'ensemble de la population féminine.

✓ L'enquête portait uniquement sur les actes considérés comme une infraction en vertu du Code criminel. Ainsi, les estimations du

nombre d'agressions commises ont été tirées de questions telles que: «Est-ce qu'un (inconnu, un homme pendant un rendez-vous amoureux, un amoureux ou un autre homme que vous connaissez) vous a déjà forcé ou essayé de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle, en vous menaçant, en vous forçant à rester immobile ou en vous blessant physiquement d'une façon quelconque?».

✓ Finalement, elle met en lumière des données à la fois claires et troublantes sur la question de la violence sexuelle:

- 39 % des Canadiennes ont subi au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans;

- Presque la moitié de l'ensemble des femmes (45 %) ont subi des actes de violence commis par des hommes qu'elles connaissaient;

- La menace de violence est jugée à ce point réelle qu'au moins 60 % des femmes du Canada qui marchent seules dans leur quartier quant il fait noir sont inquiètes de le faire;

- Près de 60 % des femmes qui ont été agressées sexuellement ont été la cible d'un tel acte plus d'une fois;

- Seulement 6 % des agressions sexuelles ont été rapportées à la police.

On le sait, les chiffres et la violence faite aux femmes n'ont pas toujours fait un mariage heureux. L'enquête de Statistique Canada ne résout pas toutes les hésitations que plusieurs entretiennent face aux tentatives de mieux quantifier le phénomène. De toute façon, aucun instrument ne peut mesurer de manière exhaustive un tel problème. Malgré cela, incontestablement, cette enquête est un pas de plus et confirme ce que tout le monde sait depuis longtemps; cette violence, elle existe.

## Nouvelles parutions

Le soutien financier accordé au Regroupement québécois des CALACS dans le cadre du Programme de soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'administration de la justice pour la période de 1993-94 a permis la réalisation de trois documents importants en matière d'agression sexuelle.

Les CALACS ont un rôle important d'information, d'aide et d'accompagnement auprès de personnes, des femmes en grande partie, qui décident de faire appel à l'appareil judiciaire. Il va de soi que pour bien remplir ces fonctions, les intervenantes doivent bien saisir les paramètres légaux qui guident ces procédures. Ainsi, les récents amendements apportés au Code criminel canadien en matière d'agressions sexuelles (C-49) méritaient de s'y attarder à cause de leur ampleur et des éléments nouveaux qu'ils mettaient en lumière. Par ailleurs, une autre réalité, celle des adultes ayant été victimes d'inceste dans l'enfance, nous oblige de plus en plus à répondre à des demandes d'information sur les recours criminels possibles. Faut-il rappeler que cette clientèle représente en moyenne 40 %, dans certains cas près de 60 % de l'ensemble des personnes qui s'adressent aux CALACS. Nous avons donc profiter de l'élaboration de ce document pour réunir les informations les plus pertinentes au sujet des abus sexuels actuels ou passés.

D'abord, le Regroupement a mené à bien un premier document intitulé «*Évolution de la loi relative aux agressions sexuelles*». Ce document de 55 pages fait état, comme l'indique le titre, de l'évolution législative concernant les agressions sexuelles, dans le

but ultime de mieux saisir les plus récents amendements en ce domaine.

*L'évolution de la loi relative aux agressions sexuelles* se veut un guide pratique pour toute personne qui côtoie la réalité des agressions sexuelles. Il se présente en trois parties, respectant les grandes étapes de la réforme du Code criminel en matière d'agressions sexuelles: 1<sup>o</sup> De 1976 à 1983; 2<sup>o</sup> De 1983 à l'arrêt Seaboyer (1991); 3<sup>o</sup> De l'arrêt Seaboyer à la réforme de 1992. Chaque partie se divise elle-même en plusieurs sections (définitions, délits et sentences, parties à l'infraction, règles de preuve et de publicité et moyens de défense pour la troisième partie).

Ensuite, le Regroupement a mis ses énergies à réaliser un deuxième document d'information au sujet des *recours criminels dans les cas d'abus sexuels dans l'enfance*. Ce document dresse un portrait des différentes infractions possibles dans les cas où des personnes adultes envisageraient d'entamer des poursuites judiciaires pour des crimes à caractère sexuel commis il y a plusieurs années. Pour chacun des crimes possibles (inceste, viol, rapport sexuel avec une personne de sexe féminin âgée de moins de 14 ans, attentat à la pudeur, sodomie, grossière indécence, ...), il précise la nature du délit, les sentences, les parties à l'infraction, etc. De plus, la deuxième partie du document traite des règles de procédure et de publicité relatives aux infractions d'ordre sexuel. Une centaine de page constitue ce document.

Étant donné que ces deux instruments sont passablement consistants (en terme de contenu et de quantité d'informations), le Regroupement a jugé utile d'en tirer un *document synthèse* qui reprend essentiellement les grandes lignes des

documents de base en plus d'ajouter certaines autres informations facilitant la compréhension de l'ensemble de ces dossiers.

La *brochure synthèse* est disponible dans un format pratique qui permet de saisir rapidement les principales caractéristiques des infractions d'ordre sexuel. De plus, un tableau synthèse permet de retrouver rapidement à quel page est traitée l'infraction dans les documents de base. Un petit lexique complète le document pour les gens peu familiers avec les termes ou expressions juridiques. La brochure synthèse «*Les infractions d'ordre sexuel*» possède une vingtaine de pages.

## Meurtres sexuels: Qui est coupable?

par Diane Lemieux

Plusieurs jeunes femmes ont été tuées cet été. Pour certaines d'entre elles, il s'agit de meurtres sexuels. En entendant les lignes ouvertes, en observant les réactions des uns et des autres, visiblement, plusieurs d'entre nous sommes frappés et choqués par ces événements. Comment cela se peut-il? Que doit-on dire à nos enfants? De quoi et de qui devons-nous nous méfier?

Tenter d'expliquer ces crimes n'apaise en rien les blessures et le chagrin des mères, des pères, des frères, des soeurs, des amis qui ont ainsi perdu une personne qu'ils aimaient. Tenter de comprendre peut simplement nous aider à nous sentir un peu moins impuissants.

Les médias ont largement rapporté ces drames. De son côté, la population est beaucoup plus éveillée à ces réalités. Ces

deux facteurs contribuent très certainement à donner l'impression «qu'il y en a plus» qu'avant. À bien y penser, qu'il y en ait plus ou moins n'a strictement aucune importance; il y a des victimes, en grand nombre. Y en a-t-il trop? Répondre à cette question suppose qu'à partir d'un certain nombre, cela serait «raisonnable». Ah bon! La personne qui osera prononcer le chiffre magique est un infâme personnage!

Les meurtres sexuels constituent en moyenne 4 % de l'ensemble des homicides au Canada depuis une bonne décennie; 3 % en 1989, 3,1 % en 1992, 3,8 % en 1993. Derrière ces chiffres anonymes, il y a des personnes en cause. Entre 1981 et 1990, les meurtres sexuels ont entraîné la mort de 27 personnes en moyenne chaque année. En 1991, au moins 23 autres et en 1993 tout autant [Source: Centre canadien de la statistique juridique]. On estime que 90 % des victimes sont de sexe féminin et qu'au moins la moitié d'entre elles avaient moins de 21 ans. Dans 30 % des cas le suspect était inconnu de la victime, ce qui est nettement plus élevé que les homicides en général mais qui concorde tout à fait avec les crimes d'agressions sexuelles.

Mais, à partir d'ici, personne n'en sait guère plus. Sinon que les circonstances de ces meurtres sont variées et plutôt imprévisibles quoiqu'on en dise. Et que les agresseurs et les meurtriers sexuels sont parmi les criminels les plus difficiles à détecter, à définir, à traiter.

Il est bien légitime de vouloir comprendre et expliquer les meurtres sexuels. Mais certains raisonnements qui circulent restent pris dans la gorge. D'abord, que ceux et celles qui connaissaient «la cause» de ces crimes se lèvent: Vous deviendrez riches et célèbres mais ce sera de la frime! Ensuite, il faudra

bien un jour admettre que si tels crimes sont commis particulièrement à l'égard de femmes et d'enfants, ce n'est certainement pas dû au hasard.

Par la même occasion, peut-être pourrions-nous cesser, de façon ouverte ou subtile, de jeter le blâme sur les victimes elles-mêmes! Il n'y a aucune façon de savoir à l'avance qu'on va se faire violer, kidnapper ou tuer. La liste complète de tout ce qu'il faut faire ou ne pas faire, des lieux pouvant être fréquentés ou non, des personnes en qui on peut avoir confiance de celles de qui on doit se méfier n'existe pas. Elle serait de toute façon inutile. On a qu'à examiner le contexte de ces multiples agressions ou meurtres pour voir que ces jeunes femmes n'avaient pas de raison particulière de se méfier. Ces allusions ne tombent pas uniquement sur le dos des victimes; les personnes qui les entourent écopent aussi. Le meilleur exemple est cette mauvaise habitude de soutenir presque automatiquement la thèse de la fugue. Évidemment, cela peut être plausible dans plusieurs situations. Mais pourrait-on faire un peu plus confiance au discernement des personnes les mieux placées pour porter un jugement?

Bien sûr que nous sommes devant un dilemme. D'un côté les femmes veulent, et nous voulons que nos filles se sentent libres de faire ce qu'elles jugent important de faire, de parler à qui elles le désirent, de raccompagner un type sympathique rencontré juste comme ça, de suivre des cours du soir, d'aller au cinéma, de laisser la porte entrouverte pour laisser sortir ses chats... De l'autre côté, nous devons être hyper réalistes. On ne peut faire fi de nos craintes. Nous devons être conscientes de notre insécurité et de notre vulnérabilité, souvent dues au simple fait d'appartenir à l'autre sexe. Mais, en

aucun cas, nous devons nous reprocher tous nos moindres choix quotidiens; ce serait nous reprocher d'être vivantes.

Pendant que les discours portent sur ce qu'il ne faut pas faire, on oublie les agresseurs, ceux qui causent ces souffrances. On ne devient pas agresseur sexuel et encore moins un meurtrier sexuel, du jour au lendemain. Et ils ne sont pas non plus des Obélix tombés dans la potion magique. Bien des éléments entrent en jeu. Les facteurs culturels y sont pour quelque chose: Les attitudes, les croyances, la vision stéréotypée des rôles, l'hostilité même envers les femmes forment un filet propice aux agressions sexuelles. Le développement psychologique, les difficultés d'être en relation de façon saine sont aussi à considérer. Bref, peut-être est-il temps de se tourner vers ces hommes qui se dirigent dans la voie des agresseurs. Peut-être est-il temps de laisser tranquille les «victimes»; la liste des «ne pas faire ceci, ne pas faire cela» ne règle rien. Ça fait au moins 10 ans qu'on développe toutes sortes de programmes à leur intention; il serait temps de changer de cible et de trouver la bonne.

Complicé direz-vous? Oui et ce sera long. Mais nous sommes plusieurs à pouvoir y contribuer. Ceux qui ont des rôles particulièrement influents dans notre société ont une responsabilité première. S'ils ne se reconnaissent pas, c'est qu'ils ne méritent pas les fonctions qui leur ont été attribuées...

**Prochaine parution:  
Printemps 1995**

Vous pouvez nous faire parvenir vos  
commentaires à l'adresse suivante:

Regroupement québécois des CALACS  
C. P. 605  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 5K5  
Fax: (819) 563-9940